

**Sujet:** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

**De :** Jacques NADAM <jacques.nadam@wanadoo.fr>

**Date :** Mon, 22 Oct 2018 08:42:19 +0200 (CEST)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, un courriel reprenant mes interrogations et ma position sur l'installation de la CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à mes remarques.

Avec mes salutations.

jacques nadam

<b>Objet.docx</b>	<b>Content-Type:</b> application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document <b>Content-Encoding:</b> base64
-------------------	---



Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de mon opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

J'habite depuis une quarantaine d'années à moins de six minutes en voiture du projet d'implantation.

Je suis à la retraite depuis une dizaine d'années, je suis donc dans ma maison une bonne partie de la journée.

Je réside dans une région concernée par l'épandage.

Habitant de Limoges, je ne comprends pas l'implantation en ville d'une usine de méthanisation.

Les raisons qui motivent ma décision sont diverses :

-Nuisances olfactives

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m<sup>2</sup> à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion.

-Nuisances sonores :

Les nuisances sonores liées au fonctionnement, au trafic routier (46 camions par jour à certaines périodes), aux manoeuvres des camions (déchargement, bips sonores) ne manqueront pas de dégrader la qualité de vie.

-Nuisances liées au trafic :

L'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière, l'engorgement de la circulation, les risques d'accident, la dégradation des routes, des rejets de matière sur la chaussée. La circulation piétonne devra être protégée.

-Risques pour la santé humaine et animale

Les risques m'apparaissent sous estimés par le promoteur. Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ? Une usine de méthanisation est une nurserie à bactéries, comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ? Est il pertinent de l'installer dans une zac agro-alimentaire comportant de nombreux restaurants et qui plus est a un règlement clair qui n'autorise pas ces types de risques pour les riverains?

En conclusion, je ne comprends pas l'intérêt économique pour notre ville. Aucune activité commerciale et seulement 3 emplois créés alors que 19 000 m2 seront occupés ; cela gèlera définitivement le développement de la ZAC. Qui voudra développer une activité à proximité ? Mais surtout, quel avenir pour les activités limitrophes ? Pourquoi mettre en péril autant d'emplois ?

La valeur de mon habitation sera dépréciée en raison de la proximité de l'usine et de la concentration d'industries de traitement de déchets et des abattoirs ; des déchets de la France entière risquent de se retrouver stockées à Limoges pour nourrir cette usine qui fonctionnera 24h/24. Qui voudra s'implanter à cet endroit et qui m'indemniserà en cas de perte financière si je désire préserver ma santé en déménageant ?

Pour ces raisons, je suis opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises. Je suis également opposé à l'épandage dans ma commune de digestats pour lesquels aucune garantie ne m'est apportée en terme de risque pour la santé

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Jacques NADAM

7, rue Léon Morane

87000 - limoges